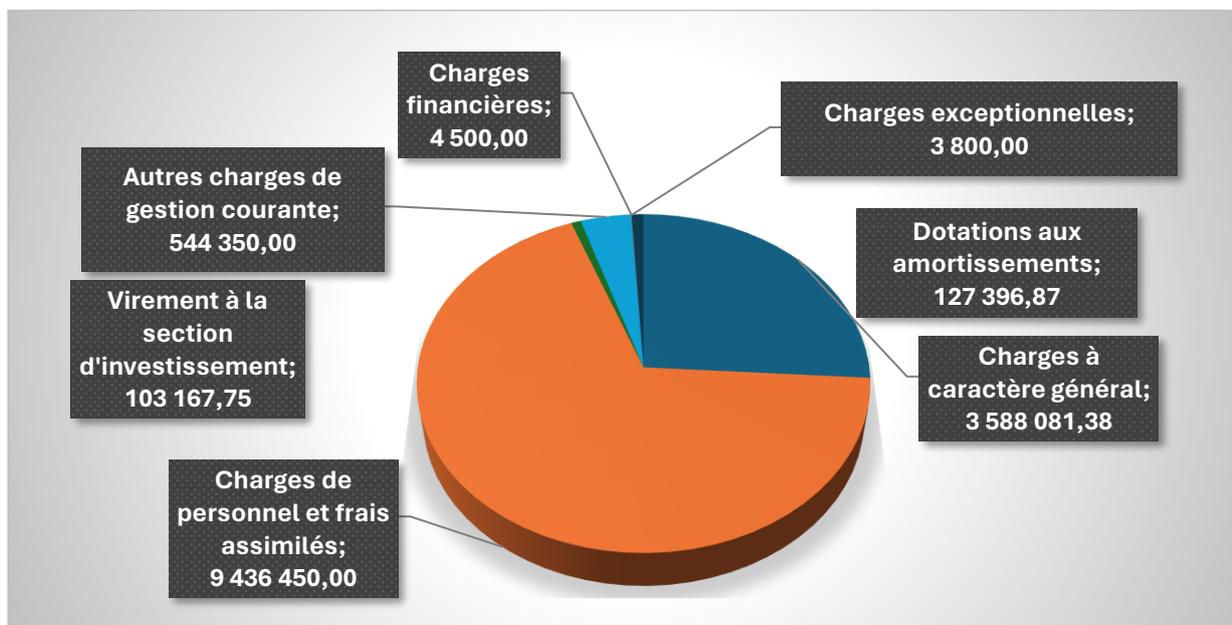


BUDGET PREVISIONNEL 2024

Note synthétique

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les dépenses de fonctionnement



Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses courantes de l'établissement. C'est également dans ce chapitre que le centre de gestion équilibre son budget.

L'évolution suivante est constatée sur le chapitre :

- de BP2023 à BP2024 : + 40 000€
- de CA2023 à BP2024 : + 152 000€

Les variations les plus notables sont (de CA2023 à BP2024) :

- 60611, 606112, 60613 Energie : + 10 000€
- 6156 Maintenance : + 7 200€
- 6161 Assurances : + 11 100€
- 6184 Formation : 15 900€ dus au CNFPT pour la formation de secrétaires de Mairie 2023
- 62261 Expertises médicales : + 6 000€
- 6238 Matériel de communication : + 7 000€
- 6251 Frais de déplacement du personnel et des élus : + 10 000€

Au-delà de l'évolution des dépenses récurrentes, un montant de 15 000€ a été inscrit à l'article 62268 pour des accompagnements par des prestataires extérieurs pour :

- la mise en place d'une comptabilité analytique
- la mise en place d'un audit informatique pour la réalisation d'un bilan de l'existant (équipements, logiciels métiers et téléphonie) et l'identification des besoins en dématérialisation et en sécurisation de nos données (cybersécurité).

Chapitre 012- Charges de personnel et frais assimilés

Ce chapitre concerne la masse salariale ainsi que les cotisations sociales des agents du centre et du service missions temporaires.

L'évolution suivante est constatée sur le chapitre :

- de BP2023 à BP2024 : -269 550€
- de CA2023 à BP2024 : + 659 616€

Les variations les plus notables sont (de CA2023 à BP2024) :

- 621 Personnel extérieur (informaticiens et conseiller en organisation) : + 17 000€
- 6455 Assurance statutaire du personnel : + 9500€
- 6411 Personnel titulaire : + 156 900€

La prévision budgétaire intègre le remplacement sur les postes vacants (service médecine et service administration générale) et le projet de recrutement d'un médecin et d'un agent sur le grade de rédacteur (service emploi, promotion et accompagnement des parcours) à compter du 1^{er} septembre 2024.

- 6413 Personnel non titulaire : + 251 884€

La prévision est en retrait par rapport au BP2023, s'adaptant ainsi au réalisé de l'année 2023. Les charges sont adaptées en conséquence.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Ce versement sert à équilibrer la section d'investissement

Chapitre 65- Autres charges de gestion courante

L'évolution suivante est constatée sur le chapitre :

- de BP2023 à BP2024 : + 41 850€
- de CA2023 à BP2024 : + 57 280€

Ce chapitre comprend essentiellement les indemnités versées aux élus ainsi que les remboursements aux collectivités des charges liées aux activités syndicales.

S'agissant de cette deuxième dépense, une augmentation de 50 000€ est prévue en 2024 pour permettre le règlement des décharges d'activités 2023 qui n'ont pu être rattachées à l'exercice.

En 2024, un planning sera transmis aux collectivités et organisations syndicales afin que les dépenses puissent être réalisées sur l'année civile.

Chapitre 66- Charges financières

Prévisions de 4100 euros d'intérêts d'emprunt ainsi que 400 € d'intérêts pour la ligne de trésorerie.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Prévisions pour titres annulés sur exercices antérieurs.

Chapitre 68- Dotations aux amortissements

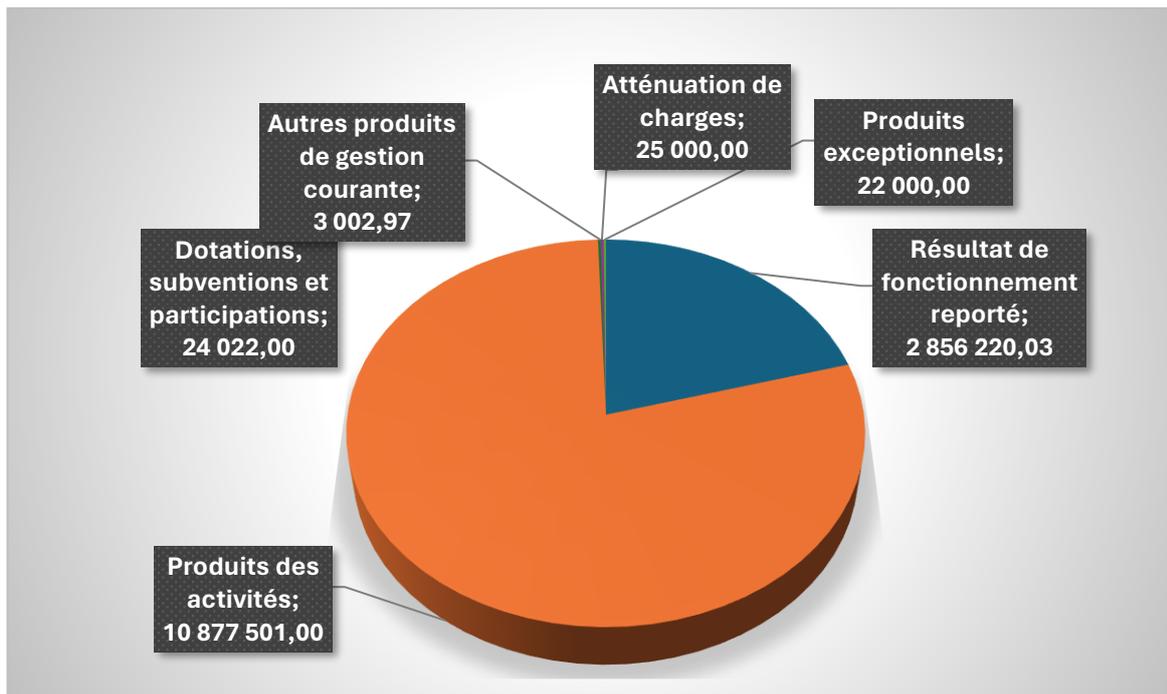
L'évolution suivante est constatée sur le chapitre :

- de BP2023 à BP2024 : + 55 020€
- de CA2023 à BP2024 : + 55 020€

Ce chapitre prévoit :

- L'amortissement des achats antérieurs à 2024 et l'amortissement des investissements l'année 2024 au prorata temporis (nouveau).
- Une provision de 22 549€ pour les jours épargnés du compte épargne temps (214.5 jours épargnés au 31.12.2023) (nouveau).
- Une provision pour risque contentieux à hauteur de 5 000€. A noter qu'il n'y a aucun contentieux en cours (nouveau).

B. Les recettes de fonctionnement



Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté

Reprise du résultat 2023 de l'excédent fonctionnement

Chapitre 013- Atténuation de charges

Dans ce chapitre, figurent le remboursement de jours épargnés sur le compte épargne temps ainsi que le remboursement d'indemnités journalières du personnel par les organismes tels que la CPAM.

Chapitre 70 – Produits des activités

L'évolution suivante est constatée sur le chapitre :

- de BP2023 à BP2024 : + 295 500€
- de CA2023 à BP2024 : + 506 960€

Les variations les plus notables sont (de CA2023 à BP2024) :

- 706881 et 706882 Produit des cotisations : + 14 013€
Cette évolution est due à l'évolution des masses salariales des affiliés, les taux restant stables.
- 70878 Remboursement des conventions concours : + 82 370€
Cette évolution s'explique par l'excédent enregistré sur le budget régional concours et redistribué conformément aux clés de répartition prévue dans la convention de coopération régionale.

Le produit des activités du Centre de gestion se répartit comme suit :

- remboursement des frais de personnel mis à disposition par le service missions temporaires : 69%
- cotisations obligatoires et additionnelles : 21%
- remboursements des missions facultatives telles que visites médicales, aide à l'archivage, conseil en organisation ... : 8%

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Ce chapitre correspond au remboursement du FCTVA sur les achats en fonctionnement 2022 ainsi que la subvention du Conseil Régional pour la formation secrétaire de mairie.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Recettes des locations de salle du centre de gestion

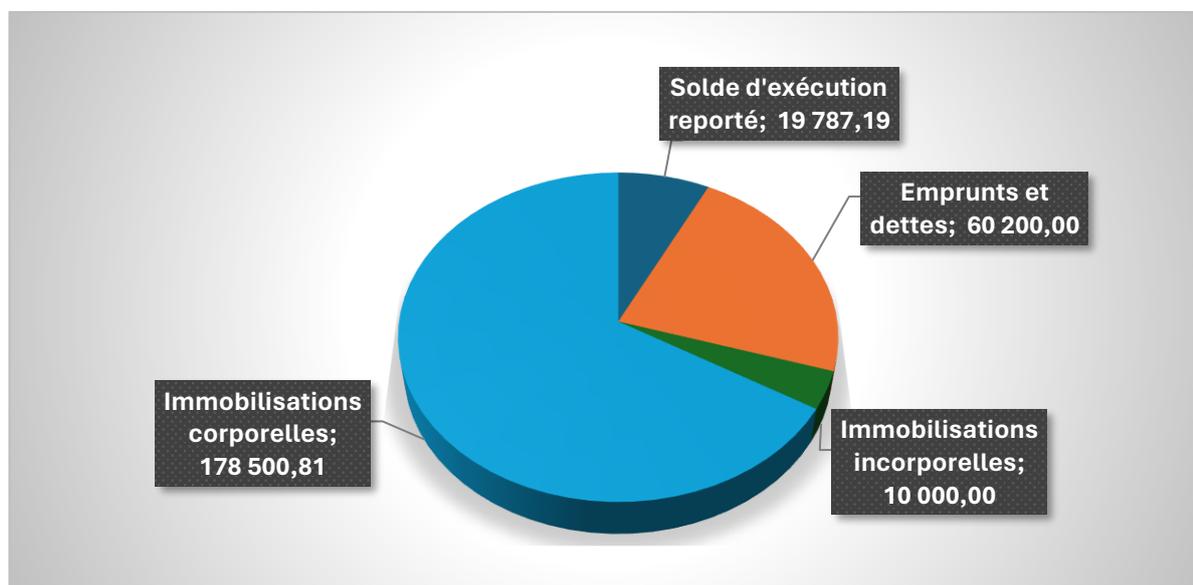
Au final, le résultat brut prévisionnel est estimé à 32 450 €.

Il était négatif dans la maquette budgétaire adoptée en mars 2023 et s'est finalement établi à 561 733€ au compte administratif 2023.

La mise en œuvre d'une comptabilité d'engagement en 2024 permettra d'identifier les dépenses relevant des exercices antérieurs et ainsi donnera une vision précise de l'exercice.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses d'investissement



Chapitre 001 – Solde d'exécution section investissement reporté

19 787,19 €, déficit d'investissement reporté.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes

Remboursement de l'emprunt en cours contracté pour la construction de l'extension du bâtiment. Il reste 4,5 annuités à rembourser.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

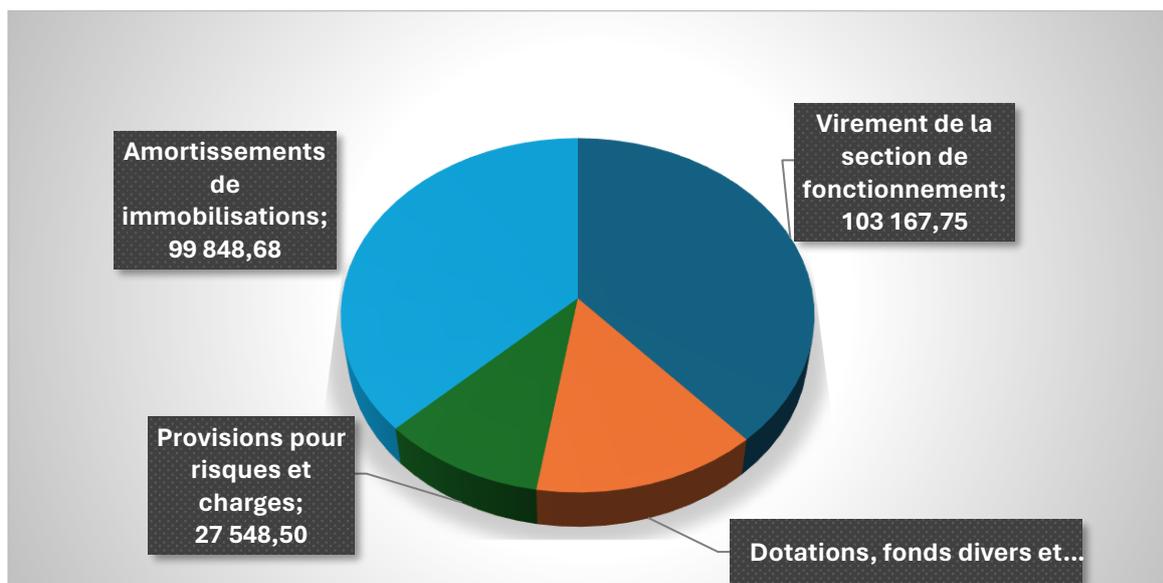
Concessions, licence : correspond à l'achat des licences Microsoft arrivées à échéance.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Les dépenses d'investissement 2024 prévues au titre des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- renouvellement de mobilier de bureau (20 000€)
- matériel informatique dont un serveur (55 000€)
- remplacement des moquettes et des luminaires du bâtiment (45 000€)
- remplacement de la signalétique extérieure (15 000€)
- achat d'un véhicule (30 000€) considérant le besoin d'extension du pool de véhicules avec l'arrivée de la tutrice départementale des secrétaires de mairie.

B. Les recettes d'investissement



Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement

Virement de la section de fonctionnement pour équilibrer la section investissement (autofinancement)

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Remboursement du FCTVA sur les investissements 2022 et excédents de fonctionnement capitalisé (23 287.19 €).

Chapitre 15 – Provisions pour risques et charges

Provisions pour litige contentieux et provision compte-épargne temps. Ce compte s'équilibre en dépenses de fonctionnement à l'article 6815.

Chapitre 28 – Amortissement des immobilisations

Prise en compte de la diminution de la valeur nette comptable des biens immobilisés. Ce compte s'équilibre en dépenses de fonctionnement à l'article 6811.